



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des examens et concours

### Missions transversales

Référence n° 45 - 2020/2021

Affaire suivie par Elsa Raffier

Tél : 05 55 11 41 27

Mél : dec.autresexams@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

## Division des examens et concours

Limoges, le 4 février 2021

la Rectrice de l'académie de Limoges  
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des établissements privés hors contrat

**Objet :** Epreuves obligatoires ponctuelles d'EPS – le CAP et Baccalauréat Professionnel – Session 2021 – **Modification du calendrier**

### Références :

- BCP : circulaire n° 2017-058 du 4 avril 2017 complétée par la circulaire n° 2018-029 du 26 février 2018
- CAP : arrêté du 30 août 2019 (BOEN n° 35 du 26 septembre 2019), circulaire du 17 juillet 2020 et annexe 2 (BOEN n° 31 du 30 juillet 2020)

Concernant l'organisation de la session 2021, dans le cadre des consignes liées à la situation sanitaire, les dates des épreuves ponctuelles d'EPS indiquées dans la circulaire en date du 9 novembre 2020 sont modifiées.

**Les épreuves ponctuelles d'EPS se dérouleront  
entre le lundi 26 avril et le vendredi 7 mai 2021.**

Je vous remercie de bien prendre en compte cette information.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Pour la Rectrice et par délégation,  
La Responsable de la division  
des examens et concours,*



Marylène Valageas